



Dessus de tombe de cimetiere qui s'effondre

Par **69sylvie**, le **04/04/2016** à **18:48**

Le dessus de la tombe de mon grand- père et de mes oncles s'effondre. La dernière personne a été enterrée en mai 2009. La tombe n'est pas un caveau. Le dessus a du gravier qui devrait reposer sur une sorte de dalle (je ne sais pas vraiment). le pourtour est en pierre. Le dessus s'effondre on voit d'importants espaces sur le dessus. Les pompes funèbres prévenues en octobre dernier devait voir sur place te nous rappeler. Nous avons compris les surcharges de travail pour novembre puis pour janvier. mais en les relançant aujourd'hui ils ne se souviennent plus.. c'est quasi normal.. ils vont aller voir et nous dire. je me dis que les tombes plus anciennes autour ne bougent pas. Que depuis 7 ans ce ne peut être que des malfaçons des matériaux et de la réalisation.

Je voudrais savoir ce qu'il en est au niveau de nos droits. en sachant que ma mère 84 ans est l'héritière avec ma tante (qui a Alzheimer).

Merci pour vos conseils. s

Par **69sylvie**, le **07/04/2016** à **22:20**

Sylvie suite

aujourd'hui les pompes funèbres m informent que le marbrier interviendra gratuitement offre commerciale exceptionnelle malgré qu'ils ne soient pas responsable la dalle s'est cassée. ce qui est du pour eux soit à un mouvement de terrains oit à des interventions autour. sauf que ni l'un ni l'autre ne se sont produit force de constater que les autres tiennent debout.et ce ne sont pas des caveaux. en parallèle ils me demandent en même temps que l'autorisation de travaux un écrit pour les désengager pour le futur. je voudrais quand même trouver une formule qui garantit la bonne exécution avec du bon matériel.. que pouvez vous me conseiller ? une formulation juridique magique ? Merci à tous ceux qui pourront rapidement m'apporter de précieux conseils. S